

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT RGCA05-10-0008-4**

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 20 novembre 2017, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement RGCA05-10-0008-4 soit le Règlement modifiant le Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics afin de permettre de circuler en tout temps sur une piste cyclable ouverte.

Ce règlement entre en vigueur immédiatement et est déposé au bureau de la secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

DONNÉ À MONTRÉAL,  
Arrondissement de Montréal-Nord, ce 28 novembre 2017.

La secrétaire d'arrondissement,  
Marie Marthe Papineau, avocate